



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 14 mai 2019 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

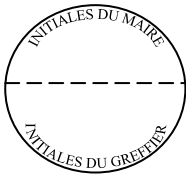
MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Réal Langlais
Paul Jones
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M.Christian Ouellette

Sont également présents : M. Éric de la Sablonnière, directeur général
M^e Antoine Banville, greffier

ORDRE DU JOUR

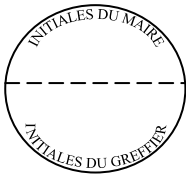
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 avril 2019 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2019
4. Affaires du Conseil
 - 4.1 Assises annuelles 2019 de l'UMQ
 - 4.2 Congrès annuel 2019 de la FCM
5. Règlements
 - 5.1 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 685-1 modifiant le règlement n° 685 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson
 - 5.2 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 901-25 modifiant le règlement de zonage n° 901
 - 5.3 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 1007-99-1 modifiant le règlement n° 1007-99 concernant les systèmes d'alarme
 - 5.4 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 1008-09-14 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique
 - 5.5 Avis de motion, présentation et dépôt - Projet de règlement n° 1009-00-1 modifiant le règlement n° 1009-00 concernant les marchands d'effets d'occasion



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 5.6 Adoption du 1er projet - Projet de règlement n° 901-25 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.7 Adoption du 2e projet - Règlement n° 901-24 modifiant le règlement de zonage n° 901
- 5.8 Adoption - Règlement n° 674-3 modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires
6. Communications
7. Direction générale
8. Environnement
9. Greffe et affaires juridiques
 - 9.1 Dépôt du certificat - Tenue de registre sur le Règlement d'emprunt n° 690
 - 9.2 Dépôt du certificat - Tenue de registre sur le Règlement d'emprunt n° 691
 - 9.3 Dépôt du certificat - Tenue de registre sur le Règlement d'emprunt n° 692
 - 9.4 Autorisation du Service des affaires juridiques et du greffe à prendre des procédures en recouvrement de créance
10. Informatique
11. Loisirs
 - 11.1 Autorisation du dépôt de la demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes
12. Parc, espaces verts et aménagement public
13. Ressources humaines
 - 13.1 Création et comblement d'un emploi saisonnier d'horticulteur au Service technique et travaux publics
 - 13.2 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles
14. Sécurité publique
 - 14.1 Approbation - Organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile de Delson
 - 14.2 Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne et versement de la contribution annuelle
15. Travaux publics
 - 15.1 Acquisition de l'équipement mobile de signalisation routière
 - 15.2 Demande de consentement municipal par Bell Canada pour l'installation d'un nouvel ancrage sur la rue Principale Sud



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

16. Trésorerie

- 16.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
- 16.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires
- 16.3 Dépôt du rapport des transferts budgétaires autorisés

17. Urbanisme

- 17.1 Demande de dérogation mineure - 182, rue Principale Sud (lot 3 130 919)
- 17.2 Demande de dérogations mineures - 160, rue de l'Harmonie (lot 5 914 880)
- 17.3 Demande de dérogations mineures - 21, rue Lamarche
- 17.4 Demande d'approbation d'une modification à un projet de rénovation et d'agrandissement de la Plaza Delson - 15-41, boulevard Georges-Gagné Sud
- 17.5 Demande d'approbation d'un projet de rénovation de la façade d'une habitation unifamiliale isolée - 103, rue Cusson
- 17.6 Demande d'approbation d'un projet d'affichage - 7, rue Beauvais

18. Affaires nouvelles

19. Période d'intervention des membres du Conseil

20. Période de questions - Personnes dans la salle

21. Période de questions - Internauts

22. Date de la prochaine séance ordinaire

23. Levée de la séance

118-19

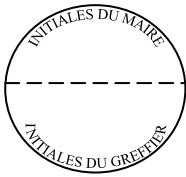
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en y retirant les points suivants :

- 15.1 Acquisition de l'équipement mobile de signalisation routière
- 17.2 Demande de dérogation mineure - 160, rue de l'Harmonie (lot 5 914 880)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

119-19

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2019 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 avril 2019 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2019 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 avril 2019 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

120-19

INSCRIPTIONS AUX ASSISES ANNUELLES 2019 DE L'UMQ

CONSIDÉRANT que les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se sont déroulées à Québec du 8 au 11 mai 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le maire M. Christian Ouellette, les conseillères M^{mes} Lorraine St. James Lapalme et Sylvie Lapierre ainsi que les conseillers MM. Jean-Michel Pepin, Paul Jones, Réal Langlais et Éric Lecourtois, soient autorisés à assister aux assises 2019 de l'Union des municipalités du Québec du 8 au 11 mai 2019.

Que le conseil municipal autorise le remboursement sur présentation de pièces justificatives des frais inhérents, soit les coûts d'hébergement et de déplacement ainsi que les repas qui ne sont pas inclus dans les coûts d'inscription au montant maximal de 2 000 \$ par participant.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-05-043 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

121-19

INSCRIPTIONS AU CONGRÈS ANNUEL DE LA FCM 2019

CONSIDÉRANT que la Fédération Canadienne des municipalités se déroulera à Québec du 30 mai au 2 juin 2019.

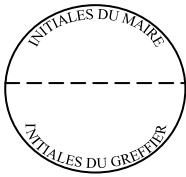
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

Que le maire M. Christian Ouellette, la conseillère M^{me} Sylvie Lapierre ainsi que les conseillers MM. Jean-Michel Pepin et Éric Lecourtois, soient autorisés à assister au congrès 2019 de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra du 30 mai au 2 juin 2019.

Que le conseil municipal autorise le remboursement sur présentation de pièces justificatives des frais inhérents, soit les coûts d'hébergement et de déplacement ainsi que les repas qui ne sont pas inclus dans les coûts d'inscription au montant maximal de 1 000 \$ par participant.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-05-044 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

122-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 685-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 685 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE DE DELSON

AVIS DE MOTION est donné par M. Paul Jones, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 685-1 modifiant le règlement n° 685 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson, relativement aux tarifs de la déchetterie.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

Monsieur le maire Christian Ouellette déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur le sujet suivant. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

123-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Lecourtois, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 901-25 modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à corriger des renvois faits dans les notes de plusieurs grilles, à modifier et ajouter des normes relatives aux bâtiments dans les zones H-106, M-107, H-110, H-113, M-121, M-122, H-315, C-402 et C-409 et à modifier des normes de lotissement dans les zones I-405 et I-425.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

124-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 1007-99-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1007-99 CONCERNANT LES SYSTÈMES D'ALARME

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 1007-99-1 modifiant le règlement n° 1007-99 concernant les systèmes d'alarme de manière à apporter des changements relativement aux infractions et aux amendes.

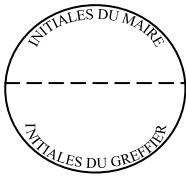
Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

125-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 1008-09-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1008-09 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Sylvie Lapierre, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 1008-09-14 modifiant le règlement n° 1008-09 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique, plus particulièrement en rapport avec le stationnement sur la rue Boardman et de manière à augmenter par ailleurs les amendes en cas d'infraction à certaines dispositions relatives au stationnement.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

126-19

AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT N° 1009-00-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1009-00 CONCERNANT LES MARCHANDS D'EFFETS D'OCCASION

AVIS DE MOTION est donné par M. Réal Langlais, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 1009-00-1 modifiant le règlement n° 1009-00 concernant les marchands d'effets d'occasion de manière à augmenter le coût du permis.

Un projet de règlement est présenté et déposé conformément aux dispositions de la loi.

Monsieur le maire Christian Ouellette déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur le sujet suivant. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote.

127-19

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET - PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 mai 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 901-25 modifiant le règlement de zonage n° 901.

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet du Règlement n° 901-25 modifiant le règlement de zonage n° 901.

128-19

ADOPTION DU 2^E PROJET - RÈGLEMENT N° 901-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du 2^e projet de Règlement n° 901-24 modifiant le règlement de zonage n° 901;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le 2^e projet du Règlement n° 901-24 modifiant le règlement de zonage n° 901.

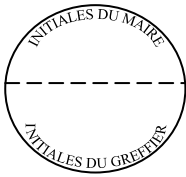
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

129-19

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 674-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 674 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET SUR LA DÉLÉGATION, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 avril 2019, il y a eu avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT qu'il a été mention de l'objet et de la portée de ce règlement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 674-3 modifiant le règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 690 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 030 000 \$ POUR PAYER LE COÛT DE LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par l'assistante-greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 15 avril 2019 à l'hôtel de ville de Delson relativement au Règlement n° 690 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 030 000 \$ pour payer le coût de la réalisation de certains travaux municipaux.

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 691 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 290 000 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ET OPTIMISATION DES STATIONS DE POMPAGE

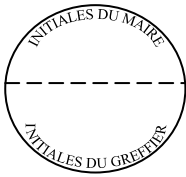
Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par l'assistante-greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 15 avril 2019 à l'hôtel de ville de Delson relativement au Règlement n° 691 décrétant un emprunt de 1 290 000 \$ et une dépense du même montant pour des travaux de mise à niveau et optimisation des stations de pompage.

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.

DÉPÔT DU CERTIFICAT - TENUE DE REGISTRE SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 692 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 388 700 \$ ET UNE DÉPENSE DU MÊME MONTANT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS NÉCESSAIRES DANS LE CADRE DE DIVERS PROJETS

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat préparé par l'assistante-greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 15 avril 2019 à l'hôtel de ville de Delson relativement au Règlement n° 692 décrétant un emprunt de 388 700 \$ et une dépense du même montant pour des services professionnels nécessaires dans le cadre de divers projets.

Le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter puisque le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu n'a pas été atteint.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

130-19

AUTORISATION DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE À PRENDRE DES PROCÉDURES EN RECOUVREMENT DE CRÉANCE DANS LE DOSSIER 66283

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise un représentant du Service des affaires juridiques et du greffe, habilité en vertu de la Loi sur le Barreau, à prendre les procédures nécessaires en première instance au nom de la Ville pour recouvrer les créances dans le dossier n° 66283 et, s'il y a lieu, d'autoriser ce représentant à négocier et à conclure des ententes à l'occasion de ces procédures.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-05-037 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

131-19

AUTORISATION DU DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

CONSIDÉRANT que la bibliothèque de Delson a le statut de bibliothèque publique autonome depuis 2013;

CONSIDÉRANT qu'afin d'obtenir une subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec, une demande d'aide financière doit être déposée chaque année dans le cadre du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT que les dépenses consacrées à l'acquisition de livres, brochures, périodiques, enregistrements vidéo, livres numériques et documents multimédias québécois sont admissibles à une subvention de 75 % dans le cadre de ce programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

QUE la directrice du Service des loisirs et/ou la coordonnatrice de la bibliothèque soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à cette demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec;

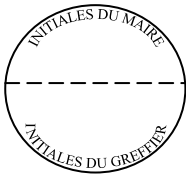
QUE la Ville s'engage à autofinancer la totalité du projet, dont le montant s'élève à 59 390 \$, incluant la part correspondant à la subvention du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

132-19

CRÉATION ET COMPLEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER D'HORTICULTEUR AU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que l'entretien paysager sera réalisé en 2019 en régie sous la supervision du Service technique et travaux publics.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal entérine la création du poste d'horticulteur saisonnier régulier et autorise l'embauche de M. Guillaume Raby-Morin à titre d'horticulteur rétroactivement au 29 avril 2019 et ce, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821.

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 96 885 \$ du poste budgétaire n° 02-635-00-529 au poste budgétaire n° 02-325-00-141.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-05-041 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

Conformément à l'article 5.14 du *Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire*, la conseillère aux ressources humaines, dépose au Conseil la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires.

133-19

APPROBATION - ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE DE DELSON

Il est proposé par M^{me} Sylvie Lapierre et résolu :

QUE le conseil municipal approuve l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville de Delson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

134-19

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE ET VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE

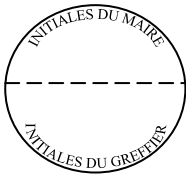
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour offrir des services aux sinistrés lors de mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que ladite entente est d'une durée de trois ans et qu'elle entre en vigueur à la date de sa signature;

CONSIDÉRANT que la contribution à payer annuellement est de 0,17 \$ par habitant et s'élève à 1 343,34 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le maire et le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de services aux sinistrés entre la Ville et la Croix-Rouge pour 2019 à 2022 et le versement de la contribution annuelle au montant de 0,17 \$ par habitant pour la durée de l'entente.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2019-05-039 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

135-19

DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL PAR BELL CANADA POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEL ANCRAGE SUR LA RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une demande de consentement municipal présentée par Bell Canada pour l'enlèvement d'ancrage et la mise en place d'un nouvel ancrage sur la rue Principale Sud face au Centre communautaire Conrad-Monette.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur du Service technique et travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de consentement municipal présentée par Bell Canada concernant les travaux d'installation d'un nouvel ancrage requis sur la rue Principale Sud face au Centre communautaire Conrad-Monette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

136-19

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 28 MARS AU 30 AVRIL 2019

Il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques numéros 20392 à 20578 inclusivement d'une somme de 971 222,94 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 53 766,17 \$ du 28 mars au 30 avril 2019 pour un total de 1 024 989,11 \$, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 1^{er} mai 2019.

QUE le certificat du trésorier n° 2019-05-042 attestant qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense soit annexé à la présente résolution.

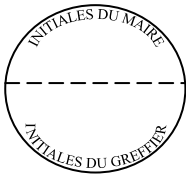
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 28 MARS AU 30 AVRIL 2019

Conformément à l'article 6.10 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le Conseil prend acte du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 28 mars au 30 avril 2019.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS DU 28 MARS AU 30 AVRIL 2019

Conformément à l'article 6.18 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaires, le trésorier, dépose au Conseil le rapport des transferts budgétaires autorisés du 28 mars au 30 avril 2019.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 182, RUE PRINCIPALE SUD (LOT 3 130 919)

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogation mineure, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

137-19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 182, RUE PRINCIPALE SUD (LOT 3 130 919)

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogation mineure pour le 182, rue Principale Sud (lot 3 130 919);

CONSIDÉRANT que la demande concerne l'implantation du pavillon du Parc du Centenaire et vise à :

- Permettre l'implantation du bâtiment à 4,1 mètres de la ligne d'emprise d'une voie ferrée, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit un minimum de 30 mètres.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 34-19 adoptée le 16 avril 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 182, rue Principale Sud (lot 3 130 919) concernant l'implantation du pavillon du Parc du Centenaire telle que présentée, plan n° 34-19-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 21, RUE LAMARCHE

Après avoir expliqué l'objet de la demande de dérogations mineures, le maire invite les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande.

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

138-19

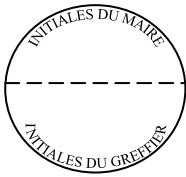
DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 21, RUE LAMARCHE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande de dérogations mineures pour le 21, rue Lamarche;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction résidentielle et vise à :

- Permettre une marge entre la construction souterraine et la ligne de terrain latérale droite de 0,22 mètre, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une marge de 1,0 mètre;

- Permettre des distances entre les entrées charretières inférieures à la distance minimale prévue au règlement de zonage n° 901, soit une distance égale à la somme de la largeur des deux entrées charretières;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- Permettre l'implantation de trois entrées charretières sur un terrain ayant un frontage de 33,83 mètres de largeur, alors que le règlement de zonage n° 901 permet seulement deux entrées charretières sur un terrain ayant un frontage minimum de 30,0 mètres;
- Permettre la construction de muret de soutènement décoratif en marge avant et latérale d'une hauteur de 1,2 mètre calculé à partir du niveau du sol adjacent, alors que le règlement de zonage n° 901 permet une hauteur de 1,0 mètre en marge avant;
- Permettre l'aménagement d'un garage privé intégré en dépression par rapport au niveau du pavage fini du centre de la rue pour une maison unifamiliale isolée, alors que le règlement de zonage n° 901 l'interdit.

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 25-19 adoptée le 19 mars 2019, est favorable à cette demande sous certaines conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogations mineures pour le 21, rue Lamarche concernant un projet de construction résidentielle telle que présentée, plans n^{os} 25-19-01 et 25-19-02. Toutefois, l'approbation de la dérogation mineure en lien avec le garage en dépression est conditionnelle à ce que les plans et devis soient signés et scellés par un ingénieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

139-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE MODIFICATION À UN PROJET DE RÉNOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA PLAZA DELSON - 15-41, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation et d'agrandissement pour le 15-41, boulevard Georges-Gagné Sud (Plaza Delson);

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'agrandissement et la rénovation des deux bâtiments principaux situés sur le site, soient le 31 et le 35 boulevard Georges-Gagné Sud ainsi que le réaménagement du stationnement existant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 35-19 adoptée le 16 avril 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Paul Jones et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation d'une modification à un projet de rénovation et d'agrandissement pour le 15-41, boulevard Georges-Gagné Sud (Plaza Delson) telle que présentée, plan n° 35-19-03.

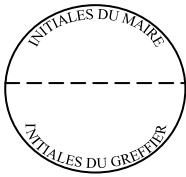
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET DE RÉNOVATION DE LA FAÇADE D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE - 103, RUE CUSSON

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet de rénovation de la façade pour le 103, rue Cusson;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation de la façade principale de l'habitation unifamiliale isolée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 36-19 adoptée le 16 avril 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation d'un projet de rénovation de la façade pour le 103, rue Cusson telle que présentée, plans n°s 36-19-03 à 36-19-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

141-19

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 7, RUE BEAUVAIS

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 7, rue Beauvais;

CONSIDÉRANT que le projet implique l'installation d'une enseigne attachée en façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 37-19 adoptée le 16 avril 2019, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} P. Lorraine St.James Lapalme et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation d'un projet d'affichage pour le 7, rue Beauvais telle que présentée, plans n°s 37-19-02 et 37-19-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Les membres du Conseil répondent aux questions du public.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

142-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Christian Ouellette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier